



Conseil

Distr. générale
11 mai 2026
Français
Original : anglais

Trente et unième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 13-24 juillet 2026

Point 6 de l'ordre du jour

**Élection destinée à pourvoir tout siège
qui deviendrait vacant à la Commission juridique
et technique conformément au paragraphe 7
de l'article 163 de la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer**

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Note de la Secrétaire générale

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note de la démission de Paulus Kainge (Namibie), membre de la Commission juridique et technique, présentée le 23 janvier 2026. Celui-ci avait été élu membre de la Commission le 24 août 2022 pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2023 (voir [ISBA/27/C/41/Add.1](#)).
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États Parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Par une note verbale datée du 6 mars 2026, la Mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de coordinatrice du Groupe des États d'Afrique au sein de l'Autorité, a informé le



Secrétariat qu'Aphary Muyongo (Namibie), Directeur adjoint du Département de la géologie économique (Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie), était proposé comme candidat pour le siège de la Commission devenu vacant à la suite de la démission de M. Kainge. Le curriculum vitae de M. Muyongo est disponible sur le site Web de l'Autorité¹.

5. Le Secrétariat invite le Conseil à prendre une décision concernant l'élection de M. Muyongo afin de pourvoir le siège vacant.

¹ Voir https://isa.org.jm/wp-content/uploads/2026/03/Curriculum-Vitae-of-Mr.-Aphary-Muyongo_Redacted.pdf. Ce curriculum vitae n'est disponible que dans la langue de l'original.